

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Marché de souscription
des contrats d'assurance
de la ville – avenant 2
lot 6 risques statutaires**

SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 avril 2024 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 03 avril s'est réuni salle TOURNILHAC à la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine
MUNOZ, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN,
Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE,
Sophie DELAIGUE à Hélène BOUDON,
Didier STURMA à David DEROSSIS,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Thierry BARTHELEMY à Claude GOUILLON-CHENOT,
Farida LAID à Francis ROUX

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT

MARCHÉ DE SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA VILLE – AVENANT 2 LOT 6 RISQUES STATUTAIRES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** le Code des Assurances,
- **Vu** la Délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2021 ;
- **Considérant** que la Ville de Thiers a conclu les marchés relatifs aux contrats d'assurance pour la période 2021-2024 avec :
 - Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes - MAIF (79 038 NIORT) - Coût HT/m² : 0, 3700 euros H.T. Prime annuelle de 56 158, 72 euros TTC – contrat avec franchise de 500 euros en incendie et évènements naturels ;
 - Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes - PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (75 009 Paris) - Taux : 0, 2510% HT de la masse salariale déclarée. Prime annuelle de 21 648, 52euros TTC – contrat avec franchise de 10 000 euros ;
 - Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes - ASSURANCES PILLIOT (62 921 AIR SUR LA LYS CEDEX) - Prime : 20 031, 52 euros TTC contrat avec franchise de 300 euros pour les véhicules légers et 600 euros pour les véhicules lourds ;
 - Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité - SOFAXIS (18 110 VASSELAY) - Prime annuelle : 1 880, 18 euros TTC – contrat avec seuil d'intervention de 500 euros ;
 - Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus – SMACL ASSURANCES (79 031 NIORT) - Prime annuelle : 1 007, 15 euros TTC ;
 - Lot 6 : assurance des prestations statutaires - GRAS SAVOYE (38431 Echirolles Cedex) – Taux appliqué : 0, 44 % de la masse salariale appliquée – contrat sans franchise ;
- **Considérant** que la compagnie d'assurance WILLIS TOWERS WATSON France (anciennement GRAS SAVOYE) titulaire du Lot 6 – Risques statutaires a informé la collectivité d'une revalorisation du taux de cotisation du contrat d'assurance statutaire suite à l'impact de la dernière réforme des retraites allongeant l'âge légal du départ en retraite et ainsi l'engagement de l'Assureur,
- **Considérant** que dans ces conditions, le taux de cotisation annuelle passe de 0.44% à 0.45% à compter du 1^{er} janvier 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'avenant 2 du Lot 6 – Risques statutaires avec la société WILLIS TOWERS WATSON
- **Autorise** le Maire à signer document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT



Le Maire,

Stéphane RODIER

